

Lyon, le 7 mai 2007

## Communiqué de presse : Université de Lyon : les premières fondations

Depuis la parution au JO du 22 mars 2007 du Décret qui porte création de l'Établissement Public de Coopération Scientifique « Université de LYON », les membres du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur œuvrent à la mise en place des instances appelées à faire fonctionner l'EPCS et précisent les contours de ses missions opérationnelles.

### Membres actuels et perspectives d'élargissement

La quasi-totalité des établissements membres actuels du Pôle Universitaire de Lyon ont déjà intégré le PRES ou s'apprêtent à le rejoindre. L'Université de Lyon comprend ainsi aujourd'hui six membres fondateurs (les trois universités lyonnaises, les deux ENS et l'école centrale de Lyon) et six établissements associés (l'IUFM, l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon, l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon, l'Institut Catholique de Lyon et l'Institut Polytechnique de Lyon, lequel regroupe quatre écoles d'ingénieurs : ECAM, ESCPE, ISARA et ITECH). Par ailleurs, l'INSA de Lyon a approuvé, lors de son Conseil d'Administration du 22 mars dernier, les statuts du PRES. L'INRP a également approuvé les statuts le 29 mars, et l'ENSSIB le 30 mars. Ces établissements pourront intégrer l'EPCS dès la constitution de son Conseil d'Administration, sous réserve d'un accord obtenu à l'unanimité des membres fondateurs.

### Soutiens des partenaires et participation des membres

Le Ministère a octroyé à l'Université de Lyon un fond d'amorçage de 4 millions d'euros et des postes pour soutenir une phase de démarrage. L'Etat et le PRES devraient ensuite s'engager sur la voie d'une contractualisation formalisée, comparable à celle des autres établissements publics d'enseignement supérieur. Par ailleurs, le PRES bénéficie de l'accompagnement et du soutien actif de la Région Rhône-Alpes et du Grand Lyon, deux partenaires avec qui il va également engager un processus de contractualisation pluriannuelle.

Les établissements membres se sont engagés à contribuer aux moyens financiers et humains du PRES.

### Premières étapes de mise en place opérationnelle

L'article 19 des statuts de l'Université de Lyon stipule que « *les représentants des membres fondateurs élisent un président qui prendra les mesures nécessaires au fonctionnement de l'établissement jusqu'à la constitution définitive du conseil d'administration prévu à l'article 6* ». Le 30 mars dernier, M. Philippe GILLET, qui préside le Pôle Universitaire de Lyon, a été élu à l'unanimité des membres fondateurs pour exercer cette fonction.

Le bureau du PRES, composé des chefs d'établissement des membres fondateurs et de trois représentants des membres associés, assiste le Président et prend les décisions majeures d'organisation. Il s'est réuni, pour la première fois le 4 avril, et a entamé la phase de mise en place du PRES.

- Il a donné son aval pour que le Président GILLET nomme le Professeur Robert GARRONE, Délégué Général du PRES Université de Lyon.

- Il a validé le choix d'un nouveau logo, acte de naissance symbolique de l'Université de Lyon.

Dans le cadre de la mise en place des missions emblématiques de l'EPCS, figurent en bonne place :

- la mutualisation des actions de valorisation, déjà effective. Marc Legal assurant la responsabilité des actions de transfert technologique ;
- le transfert à l'Université de Lyon des écoles doctorales réunies au sein d'un Collège Doctoral International qui en assure la coordination et dont le Professeur Olivier Koenig, Vice Président recherche de l'Université Lumière Lyon 2, a été nommé responsable ;
- une action de développement de l'international, dont la mission a été confiée au Professeur Eric Froment, ancien Président de l'Université Lumière Lyon 2, Premier Vice Président de l'Université Lumière Lyon 2, Vice Président du Conseil d'administration, chargé des affaires européennes, ancien Président de l'Association des Universités Européennes et chargé de mission pour l'international à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur ;
- la signature des articles comportant la mention « Université de Lyon » en premier rang ;
- une carte d'étudiant commune aux établissements membres de l'Université de Lyon.

Ces premières réalisations signent ainsi les actes politiques forts d'une Université de Lyon dont la concrétisation avance à grands pas.

La matérialisation de l'Université de Lyon sera complétée par la construction d'un bâtiment dont la réalisation est inscrite au Contrat de Projet Etat-Région et qui abritera la gouvernance de l'EPCS ainsi que des locaux destinés à l'accueil international.

\*\*\*\*\*

**Contact :**

*Robert GARRONE, Délégué Général PRES Université de Lyon  
Anne GUINOT, Chargée de mission Communication*

*Tel : 04 37 37 26 74*